



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SALLE DU CONSEIL**

**SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2015  
N°05 - 2015**

L'année deux mille quinze, le onze septembre à 20 Heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur BOULET Frédéric, 1<sup>er</sup> Maire Adjoint.

Étaient présents : Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie (Maire), M. BOULET Frédéric (1<sup>er</sup> Maire Adjoint), Mme BERTHOLIER Sophie, Mme HIRAUX Chantal, Mme GUEGADENEN Florbéla, Mme PERNIN Stéphanie, M. BAEGERT Philippe, M. BATTAGLIA Pierre, M. BERRIÉ Jean-Pierre, M. FAGES Olivier, M. GOURÉ Claude, M. LEFEVRE Olivier, M. LEMIRE Philippe, M. MOREL Jean-Charles, M. TISSIER Michel, M. GOURMELON Alain, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme BARRÉ Anne (donne pouvoir à M. LEMIRE Philippe), Mme DELAMAIN Claudine (donne pouvoir à M. TISSIER Michel), Mme DE MONTALEMBERT Anne (donne pouvoir à Mme GUEGADENEN Florbéla), Mme FERTAT Kristell, M. BORDESSOULLES Benoit (donne pouvoir à M. BOULET Frédéric), M. PETIT Jean-Marie (donne pouvoir à Mme BOUCHET BELLECOURT Sylvie, M. POTTIER Daniel (donne pouvoir à M. MOREL Jean-Charles).

Monsieur TISSIER Michel a été nommé Secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.



**ORDRE DU JOUR :**

- 1°) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 12 juin 2015.
- 2°) Changement de délégation.
- 3°) Autorisation d'adhésion à un groupement d'achats.
- 4°) Admission en non-valeur.
- 5°) Informations du Maire.
- 6°) Questions diverses.



**1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2015.**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. CHANGEMENT DE DÉLÉGATION.**

Monsieur BORDESSOULLES Benoit a démissionné de son poste de conseiller délégué « Environnement – Embellissement du village – Développement durable » le 28 Août 2015, pour raisons personnelles. Il reste membre du Conseil Municipal.

Après un appel à candidature, Monsieur FAGES Olivier propose la sienne. Le Conseil Municipal de la commune d'Héricy décide à l'unanimité de voter nominativement le membre proposé.

Il est procédé au déroulement du vote : pour : 22, contre : 0 et abstention : 0

Monsieur FAGES Olivier ayant obtenu la majorité absolue est proclamée conseiller délégué « Environnement - Embellissement du village – Développement durable ».

## **3. AUTORISATION D'ADHÉSION À UN GROUPEMENT D'ACHATS.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Compte tenu de l'exposé présenté en séance,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité :

- L'adhésion à un groupement d'achats « Seine et Châteaux » dont les membres fondateurs sont les communautés de Communes « Entre Seine et Forêt » et « Vallées et Châteaux ».
- Le Maire à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

## **4. ADMISSION EN NON-VALEUR.**

Vu l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par Madame Rodica-Maria STAN, Inspectrice des Finances Publiques, qui demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion des sommes portées au dit état et ci-après reproduites.

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, que Madame Rodica-Maria STAN justifie, conformément aux causes et observations consignées dans le dit état, un débiteur n'habite pas à l'adresse indiquée et le second débiteur est insolvable.

Madame le Maire propose d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2015, article 6541, les sommes ci-après :

Poursuites sans effet : ..... 76,12 €..... titre n°284/2010  
**Soit un total de 76,12 €**

Recherches infructueuses : .....	48,24 €.....	titre n°5/2009
Recherches infructueuses : .....	40,00 €.....	titre n°13/2012
Recherches infructueuses : .....	40,00 €.....	titre n°14/2012
Recherches infructueuses : .....	40,20 €.....	titre n°50/2009
Recherches infructueuses : .....	40,00 €.....	titre n°73/2012
Recherches infructueuses : .....	50,00 €.....	titre n°74/2012
Recherches infructueuses : .....	63,42 €.....	titre n°194/2008
Recherches infructueuses : .....	60,00 €.....	titre n°277/2011

Recherches infructueuses : .....	50,00 €.....	titre n°332/2011
Recherches infructueuses : .....	40,00 €.....	titre n°377/2011
Recherches infructueuses : .....	75,96 €.....	titre n°403/2009
Recherches infructueuses : .....	40,00 €.....	titre n°416/2011
Recherches infructueuses : .....	50,00 €.....	titre n°447/2012

**Soit un total de 637,82 €.**

RAR inférieur au seuil de poursuite : .....	19,00 €.....	titre n°94/2013
RAR inférieur au seuil de poursuite : .....	17,78 €.....	titre n°263/2009
RAR inférieur au seuil de poursuite : .....	3,12 €.....	titre n°279/2010
RAR inférieur au seuil de poursuite : .....	7,14 €.....	titre n°326/2012
RAR inférieur au seuil de poursuite : .....	0,50 €.....	titre n°423/2011

**Soit un total de 47,54 €.**

Madame le Maire propose d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2015, article 6542, les sommes ci-après :

Surendettement et décision effacement de dette : .....	62,04 €.....	titre n°208/2013
Surendettement et décision effacement de dette : .....	39,72 €.....	titre n°215/2013
Surendettement et décision effacement de dette : .....	70,40 €.....	titre n°255/2013
Surendettement et décision effacement de dette : .....	59,58 €.....	titre n°262/2013
Surendettement et décision effacement de dette : .....	177,20 €.....	titre n°328/2013
Surendettement et décision effacement de dette : .....	99,00 €.....	titre n°349/2013
Surendettement et décision effacement de dette : .....	17,60 €.....	titre n°367/2013
Surendettement et décision effacement de dette : .....	86,40 €.....	titre n°392/2013
Surendettement et décision effacement de dette : .....	52,96 €.....	titre n°399/2013
Surendettement et décision effacement de dette : .....	81,20 €.....	titre n°426/2013
Surendettement et décision effacement de dette : .....	36,41 €.....	titre n°430/2013

**Soit un total de 782,51 €.**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal délibèrent et acceptent la proposition à l'unanimité.

## **5. INFORMATIONS DU MAIRE.**

Nouveau marché d'assurances de la commune (à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016, signé pour un an reconductible 3 ans): Suite à un appel d'offres, la SMACL a été retenue pour les lots 2 et 3 (responsabilité civile et protection juridique), et GROUPAMA Paris Val de Loire pour les lots 1 et 4 (assurances dommage aux biens et flotte automobile). Une économie d'environ 15 000,00€ par an a été réalisée avec des prestations similaires à celles existantes, représentant 50 % du poste. Monsieur BOULET Frédéric ajoute qu'une économie substantielle a aussi été réalisée suite à la mise en concurrence du domaine énergétique.

Madame le Maire signale au Conseil Municipal que la dépose des quatre panneaux publicitaires qui « polluaient visuellement » les principaux axes de la commune a été réalisée pour la somme de 3 600 euros. Cette dépense doit être affectée sur le compte 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion. Les crédits nécessaires n'étant pas provisionnés, Madame le Maire a équilibré le budget en retirant 3 600,00 € du chapitre 022 (Dépenses imprévus) pour les affecter sur le compte 6718.

Madame le Maire rappelle qu'une classe a été fermée en maternelle. Elle signale par ailleurs la réalisation de points d'eau et de mobilier supplémentaires dans ce bâtiment, ainsi que la réfection de sa cour et le remplacement des jeux. Il ne manque que le tracé de la marelle et du parcours en vélo.

Madame le Maire signale que deux arbres dangereux ont été élagués en bord de Seine. Monsieur FAGES Olivier prépare un appel d'offres pour l'élagage de onze autres peupliers.

Madame le Maire annonce que l'aménagement du parking de la Gaudine a permis une meilleure organisation du stationnement.

Le Conseil Municipal remercie les services techniques pour la pose des potelets en bords de Seine. Ces travaux satisfont les promeneurs et les pique-niqueurs qui se félicitent de la préservation de cet endroit.

Une réunion des membres du Conseil Municipal, sans public, aura lieu le jeudi 17 Septembre 2015 à 20h30. Les points suivants seront évoqués : Loi Notre portant nouvelle organisation territoriale de la République, Point sur les Maisons du Bornage et tout autre projet si nécessaire.

#### **Activités NAP 2015-2016 :**

##### École élémentaire :

CLOUET Marie-Hélène : Théâtre d'ombre.  
PEREZ Florian : Jeux d'opposition.  
SMOLUCK Benjamin : Fresque aquatique.  
VERSCHEURE Ingrid : Expression théâtrale.  
DOS SANTOS Sébastien : Ping-pong.  
GRANSAGNE Rachel : Détente relaxation.  
CAGNARD Tamara : Musique.  
KEVIN Hamon : Gymnastique – Sports.  
JAUMIER Régina : Anglais.  
REID Hélène : Expression libre.

##### École maternelle :

RIGAULT Nadine : Relaxation.  
SMOLUCK Benjamin : Jeux de société.  
DANGEL Muriel : Activités manuelles.  
LE ROUX Christelle, aidée par LEFRANC Geoffroy : Petites histoires et surveillance du dortoir.

L'ancien PLU était en vigueur jusqu'au 31 Août 2015. Le P.L.U. modifié est exécutoire depuis le 1<sup>er</sup> Septembre 2015.

Point sur le portail famille : la mise en place est prévue fin Octobre – début Novembre et permettra que les inscriptions et les paiements soient directement réalisés par les parents. Une réunion publique sera organisée début Octobre sur ce sujet. Une information aux parents sera transmise dans les cahiers de correspondance. Un ordinateur sera disponible à la médiathèque pour les personnes n'ayant pas internet.

#### **6. QUESTIONS DIVERSES.**

M. MOREL Jean-Charles demande les critères de sélections des personnes retenues pour les T.A.P. : Mme GUEGEDEN Florbela signale que le choix a été réalisé en fonction des thèmes proposés et principalement au regard des tarifs demandés.

M. LEFEVRE Olivier demande ce qu'il advient des classes libérées dans l'école maternelle : deux associations (une concernant les assistantes maternelles et la seconde étant une section musique de l'A.L.C.) occupent les locaux. Aucun contact entre ces associations et les enfants de l'école maternelle n'est possible.

M. LEFEVRE Olivier demande un point sur les travaux concernant le logement du premier étage de la cour des communs. M. LEMIRE Philippe lui répond que les travaux d'électricité et de plomberie débutent cette semaine.

Mme BERTHOLIER Sophie :

- demande s'il est possible d'avertir les personnes empruntant les bords de Seine le weekend dans le sens Héricy – Vulaines sur Seine de l'interdiction de circuler en véhicule motorisé à Vulaines,
- souhaite la fermeture des bords de Seine à Héricy le weekend.

M. BOULET Frédéric lui répond que la commission voirie a donné un avis négatif sur la seconde proposition, sachant que ce bord de Seine est pratiquement au centre de notre commune, et que cinq routes le dessert. Il ajoute que la commission voirie examinera le premier point.

M. MOREL Jean-Charles craint la fermeture de la 6<sup>ème</sup> classe de l'école élémentaire pour l'année 2016–2017. M. BERRIÉ Jean-Pierre l'informe que le projet concernant la construction de logements autour de la gare est lancé, et que les propriétaires concernés par la zone AU seraient d'accord pour vendre. Il ajoute que le lancement de la construction de logements dans les zones UCa et AU dépend d'abord des propriétaires des terrains qui doivent auparavant les céder à un promoteur immobilier. La mairie ensuite accorde ou refuse les permis de construire.

M. BOULET Frédéric signale que de multiples critères entrent en jeu dans le choix de domiciliation vers notre commune, comme le prix de l'immobilier, la non-desserte directe de la gare vers Paris, la difficulté de déplacer les héricéens sur les activités proposés par la commune et les associations, sur le marché hebdomadaire. Il ajoute que des parents ont aussi fait le choix de quitter notre école maternelle pour inscrire leurs enfants à Vulaines sur Seine et à Samoreau. M. LEFEVRE Olivier signale que tous les projets de construction n'empêcheront pas la possible fermeture d'une classe l'année prochaine.

Mme BERTHOLIER Sophie demande des nouvelles du futur collège. Mme le Maire lui répond qu'il est toujours prévu pour 2017. Les travaux concernant la création de la voie douce vont prochainement reprendre. En ce qui concerne les collèges de Fontainebleau, Lucien Cézard serait conservé au détriment de celui de Couperin.

M. TISSIER Michel signale que Mme DELAMAIN Claudine n'a aucune nouvelle de son comité. Mme le Maire annonce que l'ensemble des comités doivent reprendre leurs réunions.



❖ L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h27.



Le secrétaire de séance,

Michel TISSIER

Le Maire,

Sylvie BOUCHET BELLECOURT